

La Ville résigne la charte « Villes pour la Vie – Villes contre la peine de mort »

18 décembre 2024

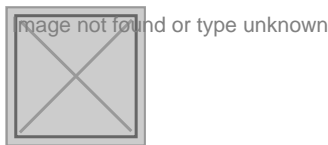
Lors du conseil municipal du 17 décembre 2024, la Ville a résigné la charte « Villes pour la Vie – Villes contre la peine de mort » en présence de 2 membres d'Amnesty International.

Depuis 2002, la Communauté de Sant'Egidio a inauguré la première Journée internationale « Cities for Life, Villes pour la Vie – Villes contre la peine de mort » (« Cities For Life, Cities Against the Death Penalty »), le 30 novembre.

La date a été choisie en souvenir de la première abolition de la peine capitale dans le Grand-Duché de Toscane, le 30 novembre 1786. Quelque 80 villes ont participé à la première édition en 2002. Plus de 2 000 villes sur les cinq continents – dont 78 capitales – ont relayé chaque année cet appel, à travers des initiatives à caractère éducatif ou d'affichage de ce soutien comme le fait Saint-Sébastien régulièrement depuis 2010 avec son partenaire local Amnesty International.

En résignant la charte « Villes pour la Vie – Villes contre la peine de mort », Saint-Sébastien marque son souhait d'établir un dialogue avec la société civile de manière à permettre à l'abolition de la peine de mort et à la renonciation à la violence.

Pour marquer son engagement et sensibiliser à cette action, la Ville a installé une banderole sur la parvis de l'Hôtel de Ville. Elle organisera également une exposition le 30 novembre 2025.



Pour rappel d'après Amnesty International

Compte tenu de la flambée des mises à mort en Iran, le nombre d'exécutions a atteint son niveau le plus élevé depuis 2015.

Aux États-Unis, les progrès sont mis à mal par une hausse du nombre d'exécutions

La Chine continue d'exécuter des milliers de personnes, tout en menaçant la population d'infliger la peine capitale en cas de crime

Le nombre de pays ayant procédé à des exécutions n'a jamais été aussi faible, ce qui est un signe positif. En 2023, le nombre d'exécutions a atteint son plus haut niveau en près d'une décennie, notamment en raison d'une flambée des mises à mort au Moyen-Orient, a déclaré Amnesty International ce 29 mai, à l'occasion de la publication de son rapport annuel sur le recours à la peine de mort dans le monde.

Au total, 1 153 exécutions ont eu lieu en 2023, sans compter les milliers d'autres auxquelles la Chine aurait procédé, ce qui représente une hausse de plus de 30 % par rapport à 2022. Il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré par Amnesty International depuis 2015, année où 1 634 personnes avaient été exécutées. En dépit de cette augmentation, le nombre de pays ayant procédé à des exécutions n'a jamais été aussi bas.

« La montée en flèche du nombre d'exécutions recensées est principalement imputable à l'Iran. Les autorités de ce pays ont fait preuve d'un mépris total à l'égard de la vie humaine et multiplié les mises à mort pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, ce qui illustre les effets discriminatoires de la peine capitale en Iran sur les groupes de population les plus marginalisés et les plus pauvres, a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Malgré les revers que nous avons observés cette année, en particulier au Moyen-Orient, les pays qui procèdent encore à des exécutions sont de plus en plus isolés. Notre travail de campagne contre ce châtime abject fonctionne. Nous continuerons jusqu'à ce que la peine de mort soit abolie. »

Les cinq pays ayant procédé au plus grand nombre d'exécutions en 2023 étaient la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, la Somalie et les États-Unis. L'Iran représentait à lui seul 74 % de toutes les exécutions recensées, et l'Arabie saoudite 15 %. La Somalie et les États-Unis ont procédé à davantage d'exécutions en 2023 que l'année précédente.

Le nombre de peines capitales prononcées dans le monde a augmenté de 20 % en 2023, atteignant ainsi un total de 2 428.

■